

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. INFORMATION DE LA GENDARMERIE – RECRUESCENCE DE VOLS SUR LE SECTEUR.

La Gendarmerie tient à vous prévenir de la recrudescence de vols sur le secteur. Ces vols ne se déroulent plus forcément en soirée ou la nuit, mais en plein jour. En cas de faits suspects ou de la présence de voiture suspecte, il ne faudra pas hésiter à composer le 17 et relever, si possible, le numéro de la plaque numérogique de la voiture concernée.

2. DESIGNATION DU NOUVEAU CONCILIATEUR DE JUSTICE.

La Première Présidente de la Cour d'Appel de METZ vient de nommer Monsieur Patrick EGLOFF, en qualité de conciliateur de justice pour le canton de SARRALBE. Il tiendra des permanences le premier et troisième jeudi de chaque mois de 14h30 à 16h30 dans les locaux de l'ancienne trésorerie situés à côté de la mairie de SARRALBE. Tout litige pouvant trouver sa bonne fin en amont d'une procédure ne peut que satisfaire les parties concernées. La démarche auprès du conciliateur de justice est totalement gratuite. Vous pourrez le contacter au 03 87 97 80 17 ou 06 64 93 56 06 ou par mail : patrick.egloff@conciliateurdejustice.fr.

3. CAMPAGNE D'ISOLATION DES COMBLES DES BATIMENTS PRIVES.

La CASC met en place une campagne d'isolation des combles des bâtiments privés en 2019 par soufflage de laine de verre en flocons dans les combles perdus. Un outil de communication sera disponible dans les prochaines semaines. La commune de SAINT-JEAN ROHRBACH a précisé son intention d'y participer pour le compte de ses habitants. Une réunion publique sera organisée en temps opportun avec la CASC et l'entreprise retenue (COSI-HABITAT de SARREGUEMINES), afin de vous donner toutes les informations utiles. Les personnes intéressées peuvent dès à présent venir se renseigner auprès du maire, lors de ses permanences, pour obtenir les premières informations sur cette opération, prévue pour l'année 2019.

4. PROBLEMATIQUE DES CHATS ERRANTS.

Vous avez déjà été informés à plusieurs reprises par l'intermédiaire des Informations aux habitants de la prolifération de chats errants dans diverses rues du village. De nouvelles plaintes d'habitants ont été reçues par le maire quant aux dégâts engendrés par les chats dans les jardins et autres endroits des propriétés. Des entretiens spécifiques ont été menés avec certains habitants, malheureusement, sans grand résultat à ce jour. Des courriers ont été adressés à l'association « 30 millions d'amis », à la CASC et à la SPA de SARREGUEMINES dont certaines réponses nous sont déjà parvenues. Une première action de grande envergure - de type stérilisation - sera engagée par la commune sur l'ensemble du village, dès que toutes les modalités seront connues et validées par le conseil municipal. Vous serez informés ultérieurement de ces modalités et notamment de la période retenue.

5. TARIFS DES CONCESSIONS POUR LES 2 NOUVEAUX COLUMBARIUMS.

Le conseil municipal vient de définir les tarifs des concessions pour les 2 nouveaux columbariums installés au nouveau cimetière avec 6 emplacements par columbarium. Chaque emplacement peut recevoir jusqu'à 2 urnes cinéraires. Les tarifs définis sont de 202 € pour une durée de concession de 15 ans et de 404 € pour une durée de concession de 30 ans.

6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP & TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX.

Le tronçon du réseau d'eau AEP de la Grand rue à partir de la rue Saint-Jean vers la rue Nationale sera renouvelé par la commune via le SIERS au cours du 3^{ème} trimestre 2019. A l'issue de ce renouvellement, des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux secs seront réalisés sur ce même tronçon avec une extension complémentaire vers la rue des Fleurs. Des entretiens avec chaque propriétaire seront organisés avec le SIERS, l'entreprise VISCONTI et la commune, avant le démarrage de ces travaux. Ces même types de travaux seront réalisés pour la rue Traversière, perpendiculaire à la rue Saint-Jean.

7. RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE POUR LES JEUNES A 16 ANS.

Le recensement militaire pour les jeunes est obligatoire à partir de **16 ans**. Il n'y a pas de convocation spécifique émise par la mairie. Ce recensement enclenche la mise à disposition d'un certificat qui sera demandé pour toute inscription à des examens ou concours.

St-Jean Rohrbach, le 28 février 2019.



Le maire

Cyrille FETIQUE

